ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES SITES ET VALLEES DU NAMUROIS (ADSVN) asbl
(C/o Inter-Environnement Wallonie – Mundo)
Rue Nanon, 98
5000 Namur
ADSVN@Skynet.be

Contrat de Rivière Haute Meuse

Namur, le mercredi 9 mars 2016

Monsieur le Président
Monsieur le Coordinateur

Concerne: demande de Frédéric Mouchet formulée par mail du 8 mars 2016 relative au projet de terrasse en bord de Meuse, à Wépion

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des informations que vous nous avez communiquées en relation avec le projet des exploitants du restaurant « Le Val 9 » de construire une large terrasse sur le domaine public, en surplomb de la Meuse. Ce projet a déjà donné lieu à des informations dans la presse régionale et nous avait, déjà à cette occasion, préoccupé.

Notre association a une longue de tradition de défense de tous les sites de qualité de la province de Namur. Les bords de Meuse font incontestablement parties de ces lieux emblématiques qui donnent toute son image de marque à notre province.

Le projet à l'étude n'est ni plus ni moins qu'une extension sur l'eau du restaurant « Le Val 9 » à Fooz-Wépion qui permettrait l'accueil de 80 couverts complété par une infrastructure cuisine et bar ad hoc. L'examen de ce projet dans son contexte patrimonial -que celui-ci soit paysager, environnemental ou bâti- suscite dans notre association les préoccupations suivantes:

- Il s'agit d'un endroit extrêmement sensible qui réunit dans le même environnement la réserve naturelle de l'île de Dave, les châteaux Fernan Nunes à Dave et de Wasseige à Wépion (XVIIe et XVIIIe s.), le chemin de halage de la rive gauche de la Meuse (un des plus beaux RAVeL de Wallonie, avec ses 4,5 kms de promenade aménagée depuis 1976). Il est fréquenté par des milliers de touristes (piétons, cyclistes …) pendant et en dehors de la saison estivale.
- la structure projetée, par ses dimensions et son aspect, ne s'inscrira dans aucune trace paysagères de la haute Meuse; elle constituera un décrochage choquant ne rappelant aucune structure historique le long de la Meuse (à la différence d'aménagement de restaurants dans d'anciens docks portuaires comme cela se fait fréquemment aux Etats-Unis)
- La cohabitation de ce RAVeL et de la nouvelle configuration du restaurant risque d'être extrêmement problématique pour ne pas dire franchement dangereuse pour les utilisateurs du RAVeL mais aussi pour les clients et serveurs du restaurant; la voie lente publique traversera désormais, en quelque sorte, le restaurant…
- Le projet implique très concrètement une privatisation d'un espace public exceptionnel et, de surcroît, une privatisation qui ne sera accessible qu'aux seuls clients d'un opérateur privé. Ce projet se démarque ainsi totalement du projet public dit « de la Croisette » à Dinant qui bénéficiera quant à lui à tous les habitants et touristes de la cité des Copères
- Demain, n'importe quel restaurateur (Chez Chen, Le Lodge, Fleur de Lait, Lunch Garden … pour ne citer que quelques « wépionnais » répartis sur 2 kms) pourrait vouloir également s'installer sur l'eau, avec le risque de modifier complètement le paysage de la vallée.

- Le Collège communal de Namur a réussi, avec l'appui de quelques associations de défense de l'environnement (dont l'ADSVN) et suite aux actions de sensibilisations menées par celles-ci, à neutraliser le phénomène de « littoralisation » des bords de Meuse et à protéger le patrimoine architectural de la vallée constitué par les villas mosanes (cfr le RCU « Biens Mosans »). Il y a lieu de s'interroger sur la compatibilité d'un éventuel chapelet de pontons Horeca avec les principes qui ont prévalu pour l'élaboration du RCU.

Compte tenu de ces éléments, notre Association ne peut que s'opposer de la manière la plus catégorique qui soit au projet présenté.

Nous vous remercions de répercuter cet avis auprès des autorités compétentes.

Dans l'attente, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs

Juan de HEMPTINNE
Président du Conseil
Délégué à la représentation